



Mon enfant arrivera en voiture avec ses parents :

le lundi 4 juillet à partir de 14 heures

le samedi 16 juillet à partir de 14 heures

Mon enfant partira en voiture avec ses parents :

le samedi 16 juillet à 14 heures au plus tard

le jeudi 28 juillet à 14 heures au plus tard

Le montant des diverses aides auxquelles la famille a droit est à déduire du prix total à payer. Si la somme du règlement versé par la famille et des aides versées directement à l'ALREP est supérieure au montant du séjour, la différence sera bien entendu remboursée. Les aides versées directement aux familles n'entraînent pas de déduction au montant du séjour réglé par la famille à l'ALREP.

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de \_\_\_\_\_,

autorise la direction du centre de vacances à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions chirurgicales ( anesthésie comprise ) en cas de nécessité.

Mon enfant a des frères et des sœurs (combien?) : \_\_\_\_\_

Il vient pour la première fois dans un centre de vacances :

OUI

NON

Si non, centres fréquentés les années précédentes : \_\_\_\_\_

Des activités qui l'intéressent : \_\_\_\_\_

Des activités qui ne l'intéressent pas : \_\_\_\_\_

Je vous décris en quelques mots comment je ressens le caractère de mon enfant: \_\_\_\_\_

Je remplirai la fiche sanitaire de liaison qui me sera adressée avec les dernières informations. Cette fiche devra être retournée soit le 13 juin 2016 au plus tard soit dans la valise de mon enfant qui la remettra en arrivant au centre de vacances. Si mon enfant prend des médicaments, je remettrai l'ordonnance de prescription et les médicaments à l'accompagnateur du voyage ou à l'assistant(e) sanitaire à l'arrivée au centre de vacances. Éventuellement, à l'arrivée de mon enfant au centre de vacances, je signalerai si une information de santé est à ajouter sur la fiche sanitaire de liaison.

Adresse pendant le séjour : \_\_\_\_\_

code postal : \_\_\_\_\_ ville : \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

**Je m'engage :**

- à respecter les conditions générales et financières de l'organisation du centre,
- à rembourser, dans les huit jours qui suivent la facturation, le montant qui aurait pu être avancé et qui concerne des frais de séjour ainsi que les frais médicaux et(ou) d'hospitalisation éventuels,
- à régler l'adhésion 2016 (une seule par famille pour l'année civile en cours) si l'adhésion n'a pas été réglée antérieurement.

(Faire précéder la signature de la menti on « lu et approuvé »)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_